



## *Extrait du Priuilege du Roy.*

**P**AR grace & Priuilege du Roy, il est permis à SEBASTIEN CRAMOISY, Imprimeur ordinaire de sa Majesté, Directeur de son Imprimerie Royale au Chasteau du Louure, ancien Escheuin, & ancien Iuge Consul de cette ville de Paris, d'imprimer, ou faire imprimer vn Liure intitulé *Relation de ce qui s'est passé en la Mission des Peres de la Compagnie de IESVS, au pais de la Nouvelle-France, és années 1663. & 1664.* Et ce pendant le temps de dix années consecutiues. Aucc deffenses à tous Libraires; Imprimeurs & autres d'imprimer, ou faire imprimer ledit Liure, sous pretexte de deguisement ou changement qu'ils y pourroient faire, aux peines portées par ledit Priuilege. Donné à Paris, le vingt quatriesme Decembre. 1664. Signé, Par le Roy en son Conseil.

M A B O V L.

RELATION